

Lignes directrices



Lignes directrices et politique de l'Union cycliste fribourgeoise

1. Qu'est-ce que l'Union cycliste fribourgeoise ?

L'Union cycliste fribourgeoise est l'organisation faitière du cyclisme dans le canton de Fribourg. Elle représente et défend les intérêts des adeptes du vélo, notamment les personnes pratiquant le vélo de route et ceux pratiquant le mountain bike.

2. Quels sont ses objectifs et compétences ?

L'Union cycliste fribourgeoise a pour buts et compétences :

- de représenter et défendre sur le plan cantonal, fédéral et autres les adeptes du vélo
- de promouvoir dans le canton la pratique de ce sport
- d'être l'interlocuteur officiel pour toutes les questions touchant au cyclisme
- de soutenir dans le canton les manifestations de vélo
- d'entretenir des liens amicaux entre ses membres et favoriser des relations cordiales et suivies avec les clubs poursuivant des buts analogues

3. Quels sont ses membres ?

Tous les adeptes de cyclisme, les clubs de vélo, organisateurs de course peuvent devenir membre de l'Union cycliste fribourgeoise.

4. Quelles sont ses relations ?

L'Union cycliste fribourgeoise entretient des relations avec :

- les Offices cantonaux et fédéraux représentant ce sport, notamment l'Association
- les instances cantonales, notamment celles de l'environnement, de l'inspectorat des forêts, de la gendarmerie
- l'Union fribourgeoise du tourisme
- le Sport-Toto
- les clubs cyclistes du canton, les organisateurs de courses cyclistes
- ses membres

Avry-sur-Matran, le 31 mars 2000, J.Bourgeois / UCF-lignes dir.